

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Pluviôse, an VIII.

Résultat des conférences entre le général Suwarow & l'ambassadeur anglais. — Détails circonstanciés des débats au parlement d'Irlande, relatifs à l'union des deux royaumes. — Discours de Gratham à ce sujet. — Disette générale dans le Piémont. — Nouvelles des départemens de l'Ouest. — Discours de Felix Faulcon sur la mort de Washington.

Le prix de l'abonnement au PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois & 50 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

BOHÊME.

De Prague, le 18 janvier (28 nivôse).

Les conférences qu'ont eues ici le lord Minto & le général Bellegarde avec le prince Suwarow, n'ont duré que six jours. Il y a, dit-on, été convenu que l'Angleterre fournira à la Russie des subsides pour l'entretien & la solde de 100 mille hommes.

L'armée se mettra en marche pour le Rhin vers le milieu de février, au plus tard.

La gazette de cette ville annonce que le général Lascy, commandant de la Lithuanie russe, a reçu de Pétersbourg l'ordre de se mettre en marche pour l'Allemagne avec l'armée qui y est en cantonnement.

IRLANDE.

De Dublin, le 18 janvier (28 nivôse).

Le lord lieutenant ouvrit le parlement le 15 janvier (25 nivôse) par le discours d'usage. Après avoir passé en revue les brillans succès qui ont couronné les armes de sa majesté & celles de ses alliés, la délivrance de l'Italie, le rétablissement du trône de Naples & des relations politiques entre ce pays & la Grande-Bretagne; l'obstacle opposé aux progrès de l'expédition des Français en Egypte; la destruction totale de Typoo-Saïb, le lord lieutenant passe légèrement sur l'expédition de Hollande, qui a commencé, dit-il, par la conquête de la flotte batave, & qui se seroit terminée par l'enfer accomplissement des vues de sa majesté, si la saison peu favorable aux opérations militaires n'avoit rendu la retraite indispensable. Il observe qu'au moins elle aura donné les moyens de rassembler contre le seul port d'où l'ennemi puisse encore menacer la Grande-Bretagne, toutes les forces navales dont elle peut disposer. Il rend compte de l'usage qu'il a fait des pouvoirs extraordinaires qui lui ont été confiés pour étouffer la rébellion, qui, quoique comprimée dans la plus grande partie de l'Irlande, ne laisse pas de se manifester encore dans quelques districts par des actes de trahison & de violence, excités par l'infatigable activité des mal-intentionnés qui fomentent l'esprit de révolte parmi les peuples, en lui promettant l'assistance de la France.

« Je me flatte, continue lord lieutenant, que la révolution qui vient d'éclater dans ce pays ramènera à leurs devoirs ceux des sujets de sa majesté qui se sont laissés égarer par des suggestions perfides. Je me flatte que cette révolution leur fera plus justement apprécier

les bienfaits d'une sage distribution de pouvoirs, d'une liberté raisonnable. Ils y verront que la théorie d'une fausse liberté a pour dernière conséquence le despotisme; & que la lutte criminelle des diverses factions démocratiques finit toujours par en faire la proie de l'usurpation militaire. »

« Aussi long-tems que le gouvernement français, sous quelque forme qu'il développe son influence, persistera dans les plans de destruction, dans les vues ambitieuses qui menacent l'indépendance de l'Europe & la sûreté des possessions de sa majesté, la prudence ne permet pas de balancer; elle ordonne de poursuivre la guerre avec plus de rigueur que jamais. Ce n'est que par le développement des plus grands efforts qu'on peut espérer de faire avorter ses projets ambitieux, & d'arriver à une solide paix. C'est pour arriver à ce but que sa majesté s'est prévaluée de la sincère & puissante coopération de son fidèle allié l'empereur de Russie, & a cru devoir faire de son côté tous ses efforts pour augmenter, dans ses royaumes, la portion disponible de ses forces militaires. »

« La menace d'une disette générale de subsistances, qui s'est fait sentir depuis quelque tems, a fixé dès les premiers momens toute mon attention sur ce grand intérêt. Je me suis déterminé, sur l'avis de mon conseil, à proposer des primes pour la prompte importation des grains de toute espèce. Cette mesure obtiendra, j'espère, votre approbation; & j'aurai recours à votre sagesse, s'il devient nécessaire d'employer d'autres moyens extraordinaires pour nous procurer un supplément de subsistances. »

Le discours du lord lieutenant est terminé par les phrases & les compliments d'usage, par la production des comptes de recettes & de dépenses, par des demandes additionnelles de fonds, par des exagérations accoutumées sur l'augmentation graduelle du revenu & des ressources, & sur le desir qu'on n'a pas cessé de manifester, de terminer la guerre actuelle par une paix solide & honorable.

Après lecture faite du discours d'ouverture par l'orateur de la chambre des communes, dans la séance du 25 nivôse, lord Loftus proposa une adresse d'hommages & de remerciemens au trône, qui n'est d'ordinaire, comme on sait, que l'écho du discours.

Sir Laurence Parsons, un des plus fermes opposans du projet d'union, observa que le lord lieutenant avoit scrupuleusement évité de dire un seul mot sur cet important sujet, par une raison facile à deviner, c'est que la proposition ayant été rejetée d'une manière non équivoque dans la dernière session, les ministres, sous prétexte d'attendre que l'Irlande fût suffisamment éclairée sur les bons effets de la mesure, croyoient devoir ajourner leur nouvelle attaque, jusqu'à ce qu'ils se sentissent assez forts; qu'il falloit prévenir les effets de leurs manœuvres.

Après avoir développé les fatales conséquences de l'union, pour l'indépendance & la prospérité de l'Irlande, il proposa comme amendement à l'adresse « d'assurer sa majesté que son royaume d'Irlande est spécialement uni avec celui de la Grande-Bretagne; que ses sentimens, ses vœux & ses plus chers intérêts l'attachent à cette union, comme au besoin de posséder une constitution libre & indépendante; que c'est au courageux dévouement d'une législature nationale & indépendante, comme à la bonté paternelle de sa majesté, & à la libéralité du parlement britannique de 1782, qu'ils doivent la prospérité dont ils jouissent; & qu'ils se sentent obligés en conscience & par devoir de défendre ces privilèges & ces avantages dans tous les tems, mais sur-tout à l'époque actuelle. »

Le débat s'est engagé sur cet amendement qui a été vivement combattu par lord Castlereagh, M. Latouche, M. Browne, M. Martin

le procureur-général, &c., & fortement appuyé par M. Beresford, M. James Fitzgerald, &c. Le débat a duré toute la nuit, & n'a fini que le lendemain à dix heures & demie du matin. Au plus fort de l'engagement, une scène d'un effet dramatique a tout-à-coup frappé d'attendrissement & de respect, au moins tous les cœurs sensibles & patriotes : un homme distingué par une éloquence vraiment antique, réel depuis peu membre de la chambre des communes, est venu prendre son poste, quoiqu'épuisé par une longue maladie, pour défendre l'indépendance de son pays. Il s'avança à pas lents, soutenu par deux amis : c'étoit M. Grattan. — Le Timoléon de l'Irlande voulut à son tour se présenter sur la brèche & repousser l'ennemi. Il recueillit toutes ses forces pour faire entendre, peut-être pour la dernière fois, l'éloquente douleur d'un patriote qui, quoique sur le bord de la tombe, craint de survivre à la liberté de son pays.

La faiblesse de sa voix ne permit de recueillir que les principaux traits de son discours, qu'il ne put continuer debout. Il obtint la permission de s'asseoir.

« Si je puis espérer, foible & épuisé comme je suis, d'obtenir l'attention de la chambre, j'oserai aussi exprimer mon vote de réprobation contre l'union qu'on propose. Cette mesure doit décider de notre bonheur comme des plus chers intérêts de notre patrie. La sanctionner, c'est prononcer nous-mêmes notre propre exécution ; c'est nous exproprier volontairement de cette terre qui nous appartient ; c'est faire abdiquer au peuple d'Irlande non seulement ses droits, mais encore ses lumières & sa raison. Un orateur, organe du premier ministre anglais, ose prétendre que l'établissement de 1782 n'étoit point définitif. Je le nie. Il n'est pas un mot, pas une idée, pas une circonstance de ce pacte qui ne prouve le contraire. Le peuple vouloit une législature indépendante, il vouloit devenir & rester libre : le peuple avoit alors les moyens de faire respecter sa volonté : la cour se hâta d'accorder, pour l'empêcher de demander plus ; le pacte fut consenti & arrêté ».

M. Grattan analyse ensuite les circonstances historiques ; la substance & l'objet de cet établissement de 1782. Il établit qu'un acte de la sixième année de Georges I, ayant attribué au parlement d'Angleterre le droit d'étendre son autorité législative sur le peuple d'Irlande, ce peuple d'Irlande exigea & obtint en 1782, la renonciation expresse & absolue de ce droit. « J'eus l'honneur, continue M. Grattan, de rédiger l'adresse qui réclama notre indépendance, & j'eus grand soin d'y insérer les mots *expresse et absolue*, comme une garantie contre la mauvaise foi éventuelle du ministre britannique. Notre indépendance est ratifiée. Le représentant de sa majesté nous déclare ici, dans cette chambre, qu'un lien indissoluble unit à jamais les deux royaumes ; que le respect pour la foi jurée seroit la mesure du bonheur des deux peuples. Aujourd'hui, le ministre britannique nous parle un autre langage ; il n'est plus question de cette indépendance constitutionnelle, garant de l'éternelle union des deux royaumes ; non, c'est le langage du glaive, qu'il nous adresse, cette voix de fer que lord North faisoit retentir à travers l'Atlantique, jusqu'au fond des déserts de l'Amérique. M. Pitt a fait tonner aujourd'hui à nos oreilles. Cette langue barbare fit perdre à l'Angleterre ses colonies américaines ; & je prédis avec douleur, qu'il lui fera perdre ce qui lui reste de plus cher au monde. Cette prédiction s'accomplira, si l'on persiste ».

« Rappellerai-je à quel prix nous avons acheté cette constitution de 1782 ? C'est du plus pur de notre sang que nous l'avons payée ; c'est pour elle que nous avons combattu dans trois longues guerres, contre l'Espagne, contre l'Amérique, contre la France ; c'est pour elle que nous avons développé, épuisé toutes nos forces, toutes nos ressources ; c'est pour la défendre, que tant de milliers de nos compatriotes ont rougi de leur sang le champ de bataille & l'échafaud ; & c'est cette même constitution, que le ministre d'Angleterre appelle aujourd'hui un *misérable avorton* ! Est-ce qu'elle a paru telle au jour de sa naissance ? Est-ce qu'elle a montré, dans ses développemens ultérieurs, la faiblesse d'une constitution avortée ?

« Fonder une république irlandaise ou un parlement impérial sont également à mes yeux deux actes de haute trahison. Quelque dénomination qu'on donne au plan qui renverseroit notre constitution actuelle, composée d'un roi, des lords & de communes, je maintiens que le ministre qui l'aura conçu sera le dernier des traîtres ; il aura conspiré contre les deux nations. S'il ne laisse pas, comme le rebelle, sa tête sur l'échafaud, il n'échappera pas du moins à l'infamie ; & son nom sera sa trahison ne sauvera pas son nom de l'exécution publique ».

M. Grattan discute ensuite & réfute en détail les arguments du ministre en faveur de l'union, sur-tout dans les tems de guerre, de régence, d'invasion, &c., tous ses développemens sont pleins de raison & d'éloquence.

Il pese enfin les prétendus avantages de l'union pour les catholiques d'Irlande, pour le perfectionnement de la constitution britannique, pour celui de l'agriculture, des arts, de la civilisation de l'Irlande, pour la circulation intérieure, le commerce extérieur, &c.

M. Grattan y oppose le contraste des inconvéniens de toutes especes que nous regrettons de ne pouvoir développer ici. Nous ne pouvons pourtant résister au désir de recueillir quelques traits de son éloquence & pathétique péroraison.

« Je vous le répète, si vous renoncez à votre parlement, vous allez condamner votre nom à une infamie éternelle, votre pays à une ruine inévitable. Je ne dois pas craindre sans doute qu'on m'accuse de donner un conseil intéressé : vous voyez ce qui me reste de forces ; je sens mes genoux chanceler sous moi ; je n'ai plus peut-être que quelques jours à vivre ; il se peut que ce vote que je vais donner soit le dernier que vous ayez de moi ; peut-être ne suis-je venu ici que pour rendre, sur ce parquet, mon dernier soupir ; mais je serai mort en remplissant le plus sacré des devoirs, & ce dernier soupir aura été la dernière expression de mes vœux pour mon pays, pour son honneur & sa liberté ; il sera ma dernière offrande sur cet autel où le despotisme se propose à sacrifier l'indépendance de ma patrie ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Chambéry, le 4 pluviôse.

Un officier de santé qui étoit resté à Coni pour soigner les malades, est arrivé ici avant-hier de Turin en cinq jours. Il rapporte qu'on fait filer les troupes du Piémont vers la Lombardie, & qu'on y envoie par le Pô beaucoup d'artillerie, de munitions de guerre & d'effets de campement. Quelques personnes croyoient que l'ennemi se disposoit à quitter le Piémont, mais d'autres pensoient avec plus de fondement qu'il faisoit des préparatifs pour forcer le passage de la Bochetta & assiéger la ville de Gênes. Les Autrichiens ont aussi dégarni toutes les places qui ne sont pas en état de soutenir un long siège. Le dénuement dans lequel ils laissent le Piémont, excite le plus grand mécontentement, & rend odieux au peuple ceux qui l'avoient soulevé contre les Français. Le même officier rapporte que la vallée de Suzè a été totalement ravagée ; qu'elle est presque déserte ; que dans le Piémont il y a une disette générale, & que le pain s'y vend dix à douze sols la livre.

De Paris, le 15 pluviôse.

Paris, presque sans troupes, est aussi tranquille qu'avant une nombreuse garnison. Les puissances coalisées, qui feignent de douter de l'assentiment des Français au nouvel ordre de choses, oseroient-elles imiter cet exemple dans leurs capitales ? Ce n'est pas devant Bonaparte que les factieux s'essayeront.

— Ouvrard a fini par se constituer prisonnier au Temple. Il explique ses marchés en essayant d'en rejeter sur d'autres le tort & le scandale.

— Les lieutenans du préfet à Paris auront, dit-on, l'un la police, l'autre le militaire, le troisième les finances.

— Les correspondances des départemens insurgés attestent ce qu'on avoit déjà éprouvé à plusieurs époques de la révolution. Les apparences d'un débarquement anglais dissipent les rebelles au lieu de les rallier : chefs & soldats, séducteurs perfides, paysans fanatiques & trompés, presque tous se retrouvent Français, quand ils savent que ces Anglais, qu'ils ont depuis des siècles l'habitude de haïr & de repousser de nos côtes, sont prêts à y descendre. Alors il n'y a presque plus de rebelles, & il se retrouve beaucoup de Français. C'est là ce qu'avoit toujours oublié, & ce qui irrite tant aujourd'hui le cabinet britannique.

— Le général Gardanne écrit que, le 5 de ce mois, sa colonne a joint Frotté aux forges de Cossé, près de la Motte-Fouquet. Ce rebelle & sa troupe ont été mis en déroute, après une résistance de deux heures. Nous n'avons eu que six morts & cinq blessés. L'ennemi a laissé le champ de bataille couvert des siens, parmi lesquels un de ses chefs

Le général Dumoulin a aussi exterminé les brigands (ce sont ses expressions), le 6 pluviôse, dans la commune de Périgac, à deux lieues de Fougères. Sans la nuit & la forêt, il n'en échappoit pas un seul. Ils étoient commandés par Duboisgny. Celui-ci, abandonné de la plupart des siens, s'est retiré dans la ci-devant Bretagne avec fort peu de monde.

— Le général Chambarlhac a obtenu de nouveaux succès dans l'Orne. Quatre-vingt-dix chouans ont été tués dans une rencontre : deux de leurs compagnies ont été surprises & entièrement massacrés dans la commune de St.-Christophe. Plusieurs chefs y ont aussi péri avec leur aumônier, prêtre réfractaire, qui a été fusillé à l'instant. La surprise de l'ennemi a été telle, qu'il n'a pu faire aucune résistance. Nous n'avons eu qu'un blessé & pas un mort. L'effroi est de ce côté parmi les brigands, & les habitans se levent en masse contre eux.

Le général Chambarlhac a envoyé dans les prisons deux chefs de chouans. Il les fera juger par une commission militaire.

Charles a été blessé à l'épaule au combat de Mesle-sur-Sarthe ; & Chandelier est parmi les morts, à ce que l'on présume.

— Nous regrettons de ne pouvoir imprimer aujourd'hui une excellente lettre que Lucien Bonaparte adresse aux départemens du Morbihan, d'Ille & Vilaine, de la Loire-Inférieure & des Côtes-du-Nord. Le ministre y donne aux habitans des conseils pleins de sagesse & de raison, & il y mêle avec dignité quelques reproches pour les administrations de ces contrées.

— Les médecins de Strasbourg se sont réunis pour déclarer qu'il n'y avoit rien de réel dans le bruit d'une maladie prétendue contagieuse & pestilentielle dans cette ville & dans les environ. Ils attestent qu'il n'y regne aucune épidémie qui puisse alarmer ni même inquiéter leurs concitoyens.

La municipalité de cette ville nous envoie la même attestation : elle nous annonce qu'on avoit même emprunté un faux nom pour tromper le public ; car il n'y a pas à Strasbourg de médecin qui s'appelle Bouvion.

Pendant le mois de nivôse, il est mort en cette ville 191 individus de tout âge & de tout sexe ; & sur ce nombre, il n'y en a que deux de l'âge de 15 à 20 ans, qui soient morts d'angine, & quatre de fièvre scarlatine.

— Le citoyen Malfilâtre (hôtel Gaillarbois, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 27) nous écrit qu'il a un remède qu'il croit infailible contre la rage ; qu'il en a fait plusieurs expériences heureuses, & qu'il donnera gratuitement ses services à ceux qui s'adresseront à lui, pendant une vingtaine de jours qu'il doit encore passer à Paris.

— Le général Tilly va se rendre dans les départemens réunis avec de nouveaux pouvoirs pour l'établissement des autorités supérieures dans ces contrées.

— L'ex-directeur cisalpin Soprani, actuellement réfugié à Paris, est le plus célèbre improvisateur latin de l'Italie. Il traduit, sur-le-champ, dans la langue de Virgile, les pensées des poètes italiens.

Gianni possède aussi le même talent à un haut degré ; mais c'est en italien qu'il l'exerce. Il chante en improvisant.

— Une lettre datée du Caire, du 24 vendémiaire, arrivée avant-hier à Paris, timbrée *Toulon*, annonce que le

général Durny, les citoyens Martin & Corancez sont partis du Caire pour France dans le courant de vendémiaire. Le tems écoulé depuis leur départ peut donner beaucoup d'inquiétude sur le succès de leur traversée.

— Les propriétaires du département de Lot & Garonne se sont cotisés pour fournir une somme de trois mille fr., destinée à ouvrir un atelier public où les pauvres sans travail pourroient en trouver.

— Un courrier parti de Paris, le 4 nivôse, a été arrêté le 13, près de la Pugere (frontière des Bouches-du-Rhône) par une bande de brigands qui ont enlevé toutes les dépêches. On a remarqué que le courrier d'Espagne qui étoit dans la brouette, ayant caché dans une selle 60 piéces d'or, la selle a été le premier objet que les brigands ont réclamé.

— Le discours de Gratan, dont nous donnons la traduction fidelle (voyez l'article *Irlande*), est peut-être l'un des plus beaux morceaux d'éloquence moderne ; il emprunte aussi quelque chose de touchant & de sacré de l'âge, de la maladie ; enfin, de la situation de l'orateur & de celle de son pays.

— Si on en croit des lettres d'Allemagne, l'archiduc Charles ira commander en Italie, & Suwarow commandera en Allemagne.

Les mêmes lettres donnent pour certain que les suffrages des cardinaux assemblés s'étant de nouveau réunis sur le cardinal Bellisomi, il avoit enfin accepté la tiare.

On dit beaucoup de bien du nouvel élu. C'étoit, assurément, ce que les Italiens appellent un bon prêtre ; croyant sans fanatisme, pieux sans ostentation, d'un extérieur simple & de mœurs régulières. Sa famille, originaire de Pavie, s'étoit établie depuis quelque tems à Bergame. Presqu'étranger à la ville de Rome, il y étoit peu connu ; & son nom n'a peut-être pas été prononcé une fois dans les troubles qui ont agité l'état romain. Il étoit évêque de Cesena, partie de Pie VI, son prédecesseur.

TRIBUNAT.

Suite de la séance du 12 pluviôse.

Benjamin Constant obtient la parole après Huguet. Il trouve le projet de la commission insuffisant. Prendre en considération, dit-il, les pétitions des citoyens est, pour le tribunal, moins une prérogative à exercer, qu'un devoir à remplir. Lors même que l'utilité en seroit moins évidente, la volonté de la constitution est à cet égard tellement précise ; qu'il y auroit nécessité constitutionnelle.

L'orateur divise les pétitions en cinq classes : celles d'intérêt local, celles d'intérêt individuel, celles en redressement, celles d'amélioration, & celles de félicitation. Ces dernières méritent à peine une simple mention au procès-verbal, tant il en a été honteusement abusé durant le cours de notre révolution. Une considération particulière à la constitution actuelle doit rendre l'examen des pétitions une branche essentielle du travail du tribunal. Notre système d'élection peut faire que plusieurs départemens n'ayant pas d'organe dans cette assemblée, ce seroit un grand défaut, dans notre pacte social, si, à côté du danger, il n'avoit placé le remède. Les pétitions sont ce remède : elles viendront dans cette enceinte, porter les vœux, les besoins, les plaintes, les desirs des communes les plus éloignées ; elles représenteront, au milieu de nous, le peuple au nom duquel nous discutons, & pour lequel nous sommes ici.

L'un des plus grands obstacles à la régénération de la

France . c'est l'ignorance des faits positifs. Chacun a des idées générales ; mais que de lacunes dans ces idées ! Les pétitions serviront à remplir ces lacunes. Celles d'intérêt local nous fourniront des notions exactes sur la statistique de toutes les parties de la république ; celles d'intérêt individuel nous feront connoître les détails de l'administration & de l'économie intérieure. Les réclamations contre les actes arbitraires nous éclaireront sur le degré de liberté civile, & sur le respect des agens de l'autorité pour ces formes protectrices, divinités tutélaires des aggregations humaines, & pour lesquels seules les hommes ont accepté les salutaires entraves de l'état social. Les projets d'amélioration constateront les progrès des lumières. La réunion de ces choses nous donnera des notions précises sur cet esprit public, qui décide en dernier ressort des destinées nationales, puissance indomptable que la force n'asservit pas, auquel les phrases n'en imposent plus, qui se reproduit après qu'on a tué ses organes, qui renverse les institutions par sa résistance, qui les dissout par son inertie ; qu'il faut captiver avant de faire le bien, & qui rend le bien qu'on veut faire, en dépit d'elle, le plus incalculable des maux.

Vous remarquerez, tribuns, dans chaque commune les établissemens qui méritent l'imitation. C'est ainsi, par exemple, que, maintenant qu'on s'occupe d'instruction publique, une connoissance exacte des faits vous prouvera qu'il seroit utile d'imiter, dans nos établissemens d'éducation, beaucoup de ce qui est en usage, avec tant de succès, dans cette république, dont vous pardonnerez à l'un de ses citoyens de parler avec orgueil, & qui, par sa réunion, a apporté en dot à la France trois siècles de moralité, de républicanisme & de lumières.

L'orateur finit par une observation particulière au tribunal. Plusieurs bons esprits y trouvent une destination trop vague pour des élémens trop actifs. Une bonne organisation de travail régulier dissiperait leurs inquiétudes. L'on verroit que ce qui est de règle chez vous, c'est l'amélioration, & ce qui est de hasard, l'opposition. L'opposition est votre droit, l'amélioration votre nature. Or, l'on n'use pas toujours de ses droits, & l'on fait toujours ce qui est inhérent à sa nature. Constituez-vous donc ce que vous devez être, non pas chambre d'opposition permanente, ce qui seroit absurde, & dans quelques circonstances, coupable : non pas chambre d'approbation éternelle, ce qui seroit servile & coupable aussi dans certains cas ; mais chambre d'approbation ou d'opposition, suivant les mesures proposées, & chambre d'amélioration toujours. Rassurez sur ce qu'on redoute de votre action inégale & tumultueuse, en vous donnant une action durable & tranquille, de bienfaisance & de méditation.

L'orateur propose une commission de douze membres, se renouvelant par sixième toutes les décades, & se subdivisant en quatre sections, pour faire, sur les pétitions, un travail régulier & périodique, indépendamment du renvoi au gouvernement, & du rapport de commissions spéciales lorsqu'il y aura lieu.

C O R P S L É G I S L A T I F .

Séance du 13 pluviôse.

Félix Faulcon prend la parole pour une motion d'ordre.

Washington n'est plus dil-il ; la tombe a englouti celui qui fut le modèle de la perfection républicaine. Ce n'est pas le moment de retracer dans cette enceinte tout ce que ce grand homme a fait pour la liberté de l'Amérique ; le nombre & l'importance de ses exploits guerriers ; les inspirations généreuses dont il pénétra ceux des Français qui combattirent sous lui, & l'acte sublime dont il honora à jamais sa mémoire, lorsqu'après avoir tant contribué à donner la liberté à sa patrie, il déposa volontairement le pouvoir suprême pour cacher sa gloire dans l'obscurité de la vie privée.

Législateurs, ne voudrez-vous pas que cette tribune, où il nous est interdit de mêler nos voix aux discussions législatives, nous serve du moins à épancher l'expression de notre gratitude, d'une vénération si bien méritée & de notre unanime douleur ? N'éprouvez-vous pas le besoin d'unir votre portion d'éloges funebres à ceux que tous les peuples libres adresseront, sans doute, aux mânes du magnanime Washington, & que nous devons plus particulièrement encore, nous chez qui l'exemple électrique de la révolution américaine jeta les premiers germes du désir de notre indépendance ? Je demande que notre président prononce le 28 de ce mois l'éloge de Washington.

Eudes demande l'ordre du jour sur la proposition, attendu que la mort de Washington n'est pas officiellement connue.

Légrand demande aussi l'ordre du jour. Il pense qu'en décrétant des honneurs funebres à un étranger, le corps législatif empiétoit sur l'initiative qui appartient au gouvernement pour les relations diplomatiques.

L'ordre du jour est adopté.

Le citoyen Regnier, conseiller d'état, vient proposer un projet de loi, qui proroge jusqu'au premier germinal, la loi du 11 frimaire dernier, qui avoit accordé aux acquéreurs de biens nationaux un délai d'un mois pour souscrire, pour la partie de ces biens payables en numéraire, des obligations payables de deux mois en deux mois. Le délai accordé étoit trop court, sur-tout pour ceux des acquéreurs de biens nationaux qui avoient été achetés en papier-monnoie & dont la dette étoit susceptible de liquidation.

Le corps législatif donne acte de la proposition de ce projet de loi, de l'exposé de ses motifs, & ordonne que l'un & l'autre seront communiqués dans le jour au tribunal, en le prévenant que le gouvernement a indiqué la discussion pour le 18 de ce mois.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation du tribunal de cassation.

Le citoyen Mouricault, orateur du tribunal, résume la discussion qui a eu lieu dans le sein de cette autorité sur le projet de loi, & termine en exprimant le vœu qu'il étoit chargé d'émettre pour l'adoption.

Le citoyen Berlier répond au reproche que divers membres du tribunal ont fait au projet de loi.

Le citoyen Thiessé, orateur du tribunal, se propose de répondre ; mais le corps législatif ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 13 pluviôse.

Rente provisoire, 10 fr. 00 c. — Piers consol., 18 fr. 50 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 40 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 0 fr. — Bons $\frac{1}{2}$, 00 fr. 00 c. — Bons d'arrérage, 86 fr 58 c. — Bons pour l'an 8, 65 fr.